

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE PUY-L'EVÊQUE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze juillet deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en assemblée ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Serge GUÉRIN, Maire.

**Etaient présents** : MM. GUERIN, DA COSTA, BURDO, MMES GAULIER, CHANSON, MM. BOUDET, BOUSSENARD, MMES BRU, FAILLE, LUCAS, POMMIER, STEPHAN, MM. LACOSTE, NADAL, TEIXEIRA, TOCAVEN.

**Absents excusés** : Mme PASTOR pouvoir à Mme POMMIER, M. CANDELIER pouvoir à Mme CHANSON, M. SANCHEZ pouvoir à M. BOUDET.

**Secrétaire de séance** : Mme CHANSON.

**Objet** ; Désignation des délégués au SYDED du Lot.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en séance du 17 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au SYDED pour la compétence « eau naturelle ».

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du SYDED du Lot, chaque commune ou groupement de communes adhérent désigne 1 délégué titulaire et son suppléant, appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les candidatures suivantes :

- **Délégués titulaires** :
  - Monsieur GUERIN Serge
- **Délégués suppléants** :
  - Monsieur BURDO Benvenuto

Après en avoir délibéré, les propositions ci-dessus, soumises au vote, ont été adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré à Puy-l'Evêque, les jour, mois et an que-dessus.

ARRIVÉ LE :  
23 JUL. 2020  
PREFECTURE DU LOT

ACTE PUBLIÉ NOTIFIÉ LE  
28 JUL 2020  
LE MAIRE

Le Maire,

Serge GUERIN

